



SAMEDI 12 NOVEMBRE

8:45 18:45

Inclusion

Conférence-
discussion

Christian Bréthaut

Enquête
Audition d'expert.e.s

Réflexion / production
panéliste

Soirée optionnelle
Rencontre avec Kim
Pasche

Continuer la découverte. Poser de nouvelles questions et élargir les connaissances.

Hier, travail sur des cartes variées et pointues.

Ce matin, sujet sur la gouvernance.

Cet après-midi, revenir sur des thèmes évoqués vendredi par une rencontre avec 4 experts sur 4 thématiques :

Gestion de l'eau ; Énergie ; Pêche ; Sédiments.

Ce soir, causerie avec Kim Pasche (une autre vision de la nature)

“Je suis le fleuve”

Une petite balade par deux, partout dans l’espace. L’un.e raconte une histoire et l’autre l’aiguillonne pour relancer le récit. Se mettre à la place du fleuve. Un jeu de rôle : je suis le fleuve depuis sa source jusqu’à la mer Méditerranée.

Comment je me sens et comment était l’exercice ?

Marrant, impression d’être dans l’eau, amusement, compliqué de faire appel à son imagination au saut du lit, enrichissant, sereine et détendue, belle balade, intéressant, passionnante balade, impression d’être dans une bulle, sympa, découvrir le Rhône d’une nouvelle façon, s’y identifier, je me suis projetée à personnifier le Rhône, un peu long, apaisée, on s’identifie et on joue le jeu, très enrichissant, l’histoire s’est construite au fil du jeu, est ce que le Rhône peut avoir une personnalité avec des émotions ? Pas facile de marcher et parler en même temps, on s’est réparti la géographie, m’a beaucoup plu, je suis vraiment entrée dans le personnage.

Intervention de Nina et Tim (DQDR)

« Echanges intéressants avec beaucoup de questions. On vous invite à continuer. Sur l'ensemble des questions, certaines vont prendre du temps (impact d'une centrale nucléaire par exemple). Mais aussi un ensemble de questions déjà traitées.

Est-ce que tous les barrages construits le long du Rhône produisent de l'électricité ?

→ Oui ils ont tous cette vocation.

L'esturgeon européen, emblématique, a disparu du Rhône. Y a-t-il des mesures de réintroduction ?

→ Non ce n'est pas prévu (les barrages ont causé sa disparation). Effort dans le bassin Garonne / Dordogne. Repeuplement : réintroduire là où il y a un déclin ou une disparation.

Intervention de Nina et Tim (DQDR)

Quelle est la différence entre la charge en suspension et la charge de fond ?

Charge en suspension = plus léger, plus fin

Charge de fond = gros cailloux

Plus grosses agglomérations côté Suisse : Genève // côté France : Lyon

- **Christian Bréthaut**
- Dirige aux côtés de Géraldine Pflieger la Chaire UNESCO en hydropolitique à l'Université de Genève.
- => Angle d'intervention : la gouvernance transfrontalière du Rhône - incluant un temps sur la complexité des modes de fonctionnement transfrontaliers (France/Suisse) et intercantonaux

Le Rhône en tant qu'objet. On va parler de gouvernance et d'hydro-politique, comment les acteurs travaillent ensemble, les rapports de force, les objectifs.

Cadre général de ses travaux de recherche

Deux équipes de recherche :

- Water Hub : recherche et enseignement et de la politique, comment l'eau génère de la coopération et de la paix, et porter ce message. Lien au fleuve, comment il participe à la stabilité régionale.
- Chaire Unesco : chercheurs et chercheuses

Dynamique socio-politique : convention et leurs applications, marge de manœuvre des acteurs, dynamique de conflits et de coopération, question des discours et comment ils sont produits et pourquoi (autres enjeux), pouvoir, rapport à la nature, question d'équité et de justice.

Eau – Paix – Coopération : l'eau a généré plus de processus de coopération que de conflits (une trentaine de conflits et 250 accords sur la même période depuis les années 1940).

Le Rhône

- La région est particulière, un système continuellement à cheval sur des dynamiques transfrontalières. La nappe du Genevois est partagée entre la Suisse et la France. Un ensemble de systèmes partagé.
- Fonctionnement simultané de différents systèmes hydrauliques
- Défi d'une forte fragmentation institutionnelle

Une gestion transfrontalière de l'eau paradoxale

- La CIPEL (commission internationale pour la protection des eaux du Léman), organisme qui a un impact monumental sur la qualité de l'eau du Fleuve
- La nappe du Genevois : un accord (1978) pour une gestion coordonnée entre États, mécanismes assez sophistiqués pour la gestion de l'eau souterraine.
- Culture de coopération à l'échelle régionale : un laboratoire intéressant pour les questions transfrontalières, catalogue des outils de gestion. Une quarantaine d'instruments développés, une forte densité d'outils innovants, « des contrats rivière ».

Rien pour le Rhône en tant que tel !! Comment est-ce possible que rien n'existe ?

Un cas atypique en termes de gouvernance transfrontalière au regard de ce qui se fait ailleurs. En général, balisage et instances transfrontalières (le cas pour le Rhin, le Danube - 19 états membres ! -, le Pô). Et rien n'existe entre la France et la Suisse.

Nombre limité d'opérateurs sur les deux États opérant sur le modèle de la concession.

Projet scientifique de recherche 2012-2015 « Gouv Rhône »

Périmètre Léman – Lyon, comprendre ce qui se passe. Pas forcément une vue d'ensemble des enjeux transfrontaliers. Poser un diagnostic. 2011, un problème est survenu : discussions ministérielles qui ont permis de financer le projet. 2015 : le processus politique a démarré. Depuis, toujours pas d'accord-cadre. Montre la difficulté à se mettre d'accord...

- Spécificités de la gouvernance transfrontalière du Rhône
- Quelles sont les variables explicatives de son évolution ? Comment évolue la spatialité du Fleuve ?
- La structure de gouvernance actuelle est-elle suffisamment robuste pour résister aux enjeux actuels ?
- Comment les tensions peuvent-elle être régulées ?

Processus de recherche en 4 temps (cf diapo)

- Modélisation jusqu'à 2100
- Définition de 9 scénarios de gouvernance (opérationnels, comment mettre ensemble les acteurs, observatoire scientifique, ...)

Comprendre l'évolution des institutions jusqu'à aujourd'hui

Phase 1 : 1870 -1970 : Le Rhône comme outil de construction de la nation / outil de production industrielle / essor de l'hydroélectricité / 2 guerres mondiales, utilisation du Rhône dans le récit autour de la nation / maîtrise de la nature / le « Rhône au service de la nation »

Phase 2 : 1970 – 2000 : Fin du monopole hydraulique avec l'émergence de l'énergie nucléaire. La position de pouvoir de l'hydroélectricité est mise à mal. Question de la bonne gestion du Rhône (1984 Tchernobyl) et éloignement de l'État de la gestion opérationnelle à travers des questions de concessions (encadre malgré tout).

Phase 3 : 2000 à aujourd'hui : impératifs environnementaux et rivalités complexes. Renforcement des politiques environnementales sur les deux pays : le cadre réglementaire évolue, les procédures se complexifient, de nouvelles procédures émergent. Considération du BV comme une unité de référence de la gestion du fleuve sur les deux pays. La bonne échelle pour la gestion du fleuve, c'est le BV. Mais intensification et complexification des usages et des acteurs. Peine à se mettre en application.

Synthèse : cf slide tableau des 3 phases

Analyse des cadres normatifs et des configurations d'acteurs (structure de gouvernance)

Principaux acteurs et leurs liens à l'échelle franco-suisse (dispositif droit public / droit privé). Cf Slide

Suisse : Régulation du Léman précisément définie en Suisse, entre les cantons de Genève, de Vaud et du Valais sous l'égide de la Confédération helvétique. Les autorités françaises n'ont rien à dire hors toute une rive côté français. La Convention d'Emosson prévoit un stock d'eau auquel la France a droit, et qui est priorisé pour l'usage nucléaire. Point de bascule côté France : un réservoir transfrontalier dans lequel elle n'a pas son mot à dire. Le canton de Genève est dans une position intermédiaire : il fait le lien entre les deux pays, et avec la Confédération, sans être toujours soutenu par elle.

France : situation différente pour la gouvernance. L'État octroie une concession à la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et la gestion est déléguée à un seul opérateur. Les acteurs (EDF, CNR, SIG) passent des accords de droit privé, avec la problématique de l'opacité de ces contrats. Comment est opéré le transfert d'eau ? Personne n'a su répondre... Un État qui cherche à retrouver une position centrale dans la gestion du fleuve. Gouvernance orientée production.

Quelle capacité de résistance du système de gouvernance au regard de l'adaptation aux changements climatiques, politiques, juridiques, et aux crises ?

Jusqu'à présent, ça fonctionne. Est-ce que ça tient le coup sur le long terme ?

Que pourrait-il arriver sur le fleuve ? Appui avec une équipe de climatologues pour établir un diagnostic : tendance à la diminution des débits moyens annuels avec la fonte des glaciers, décalage dans la saisonnalité et augmentation de situations d'étiages (basses des eaux) extrêmes, des crues et de la température.

Quels enseignements ?

Atouts : forte capacité de régulation des états / maintien d'une certaine flexibilité (opportunité du droit privé, capacité d'auto-organisation des acteurs, temporalité différente) / Capacité à réagir lors de crise et prendre des décisions rapidement, force du système.

Soucis : forte fragmentation institutionnelle, partage des responsabilités, système avec beaucoup de décisions pas toujours coordonnées et des acteurs qui peuvent en tirer quelque chose (pouvoir) / absence de vision commune du Rhône et absence d'arène de discussion sur les enjeux, lacunes de coordination / perspective sectorielle qui met l'emphase sur la production, avec les opérateurs aux manettes. Nous ne sommes pas encore dans un changement de paradigme où on considère le Rhône comme un écosystème à part entière

Perspectives d'avenir

Deux approches différentes.

En 2020 : la négociation a commencé sur un accord franco-suisse sur le Rhône, mais ça n'avance pas. En stand-by, malgré la convention d'Helsinki à Genève (référence sur les questions transfrontalières, claire sur le modèle de gouvernance qui prévoit la création d'organes communs).

Aller au-delà de la perspective productiviste : en chemin avec des programmes et des initiatives et l'émergence de nouveaux narratifs, changement en cours.

Incertitudes :

- quid de l'accord-cadre ? quid du processus participatif de l'accord-cadre ?
- quid de la perspective productiviste, va-t-elle évoluer ?
- quid de l'opacité des modes opératoires ? question de la démocratie et de la transparence
- quid de la gestion transfrontalière ? ne fonctionne plus aussi bien qu'avant

CONFERENCE

Christian Bréthaut

Un système à cheval entre les frontières

Eau de SURFACE
Eau SOUTERRAINE

UN CAS ATYPIQUE

2 pays
2 opérateurs

Danube, Rhin... plus de 3!

Pourquoi?



2015 : lancement d'une étude
2022 : toujours pas d'Accord-cadre

PHASE 3 "BASSIN VERSANT"
• Complexification des procédures de gestion de l'eau
Lois de protection environnementale
• Changements de gouvernance

GESTION INTEGREE DE LA RESSOURCE EN EAU

DES SUCCES

- Protection du Léman
- 1 expérience de gouvernance
8 accords de gestion de l'eau souterraine
- Culture de coopération
40 instruments de politiques publiques

⇒ RIEN pour le Rhône!

PHASE 1

- Production industrielle
- Energie hydroélectrique
- Guerres mondiales

IDENTITE NATION

PHASE 2

- Arrivée du NUCLEAIRE
- Nouvel usage
- Repositionnement de la gestion
Opérateurs industriels

DROIT PUBLIC
DROIT PRIVE
↳ Incidence sur la gestion du fleuve

Un réservoir transfrontalier Suisse
↳ petite partie concédée au nucléaire français

TRANSPARENCE accords publics côté suisse

OPACITE de certains contrats côté français
Droit privé



ETAT FRANCAIS qui cherche à reprendre une place

Opérateurs ENERGIE sont aux manettes

ANALYSE CLIMATIQUE

- Fonte des glaciers
- Augmentation des crues
- Augmentation de la température moyenne

+ FORTE CAPACITE DE REGULATION DES ETATS SUISSE ET FRANCAIS

- MULTIPLICITE DES ACTEURS

INTERETS DIVERGENTS

PAS D'ARENE DE DISCUSSION

les FLEXIBILITE DES ACTEURS PRIVES

la CAPACITE A REAGIR LORS DE CRISES

PERSPECTIVE PRODUCTIVISTE toujours d'actualité...

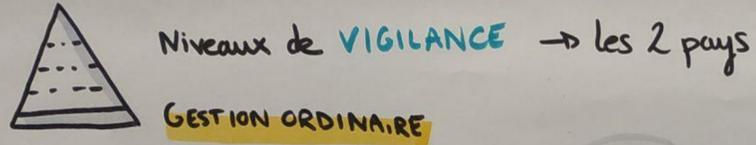
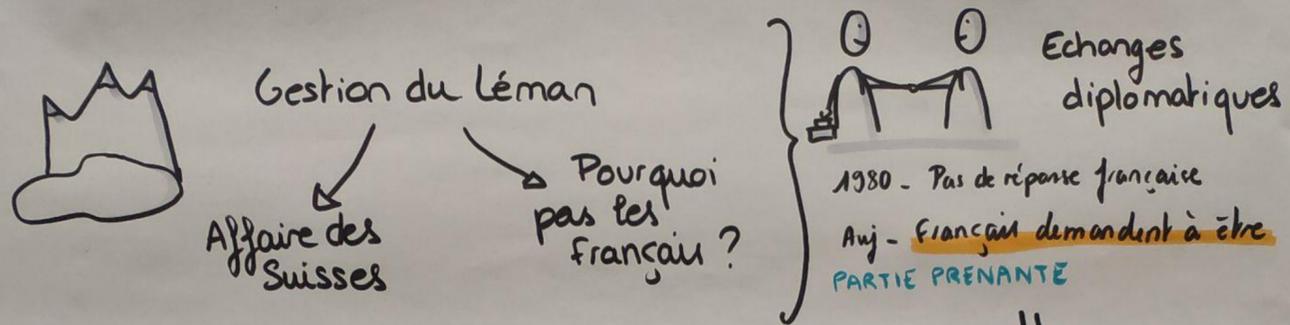
Création d'organes communs
Aller au-delà du productivisme

Quid de l'opacité?

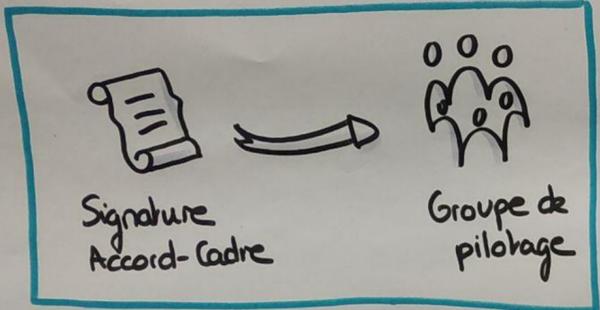
Nouveaux récits

Quelle participation citoyenne avec l'évolution d'un accord-cadre?

Culture de coopération?



LE POSENT COMME CONDITION PREALABLE A LA SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE sur le Rhône



Un OBSERVATOIRE Scientifique Franco-suisse?

Personnalité juridique au Léman

CIPEL → instance qui fonctionne bien

↳ Voir ce qui manque

Commissions

Organisations de bassins

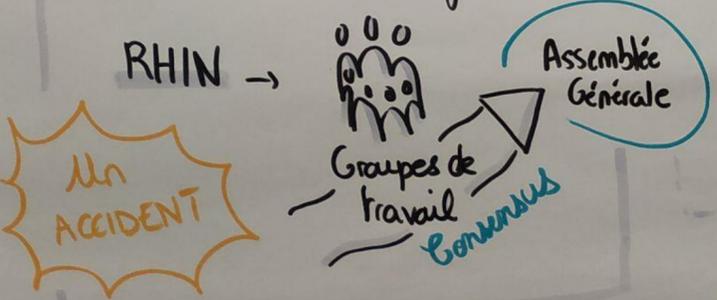
↳ ont des moyens

Développer une Vision Commune

Le Rhône est-il toujours d'accord de nous fournir les services qu'il nous rend?

Pour combien de temps encore?

A quelles conditions?



Invitation des citoyens aux réunions plénières de la CIPEL

Publication de la parole par les groupes d'intérêt

BLUË PEACE Programme Suisse

Développer un langage commun

Améliorer la communication

S'accorder sur le vocabulaire

S'accorder sur l'enjeu supérieur

Conférence - Synthèse

1. Quel est le rôle de l'énergie dans l'accord de gestion de l'eau ?
2. Quelle est la balance énergétique Suisse / France (importation / exportation) ?
3. Comment le citoyen peut être impliqué au niveau décisionnel ? (Rhône = un bien commun)
4. Comment la France peut s'intégrer à la gestion du Léman en terme de régulation du débit et du niveau ?
5. Quels sont les mécanismes du climat et leurs influences sur le débit du Rhône ?
6. Avez-vous scénarisé l'impact sur l'économie, considérations autres que productivistes ?
7. Comment se joue la diplomatie entre les 2 pays ? Par ex. la différence de discours du ministre des Affaires étrangères en Suisse et à l'étranger ?

La France peut-elle s'intégrer à la gestion du Léman ? Comment les Suisses interprètent cette présence française ?

Le barrage du Seujet régule le Léman de façon précise. L'intégration de la France est une question clé. Message de la Suisse en 1984 auquel la France n'a pas répondu pour le financement du projet, la Suisse n'a pas cherché à avoir un retour non plus.

Comment intégrer la France : gestion et financement des infrastructures (repose aujourd'hui uniquement sur la Suisse). Aujourd'hui, en gestion ordinaire, uniquement les Suisses et ça a l'air de convenir à tout le monde.

En dehors de la gestion ordinaire :

- en niveau de vigilance, les techniciens français viendraient comme partie prenante à la gestion du Léman
- en niveau de crise : les deux États désignent les représentant.e.s qui doivent discuter.

Comment juridiquement faire les choses pour avoir un dispositif efficace ? Au niveau du barrage du Seujet, la France n'a pas participé financièrement (la Suisse finance et la France participe). Tensions au niveau diplomatique. Fait partie des questions. Il y a aussi la question de l'entretien, du fonctionnement, du renouvellement où la France ne participe pas. Le canton de Genève est en position d'articulation pour tout le Rhône, il est le plus concerné par la coopération et la gestion transfrontalière du fleuve. Une quarantaine d'accords, gestion lourde. Base d'un arrêté entre les cantons et le canton de Genève.

1. Pourquoi l'État français ne prend pas son rôle à cœur pour défendre les intérêts du Rhône ?
2. Qu'est-ce qu'on entend par "accords cadres" ? Quels sont les critères / éléments qu'ils pourraient contenir ?
3. Comment accélérer l'application des accords ?
4. Quels retours avons-nous sur les accords passés pour le Rhin et le Danube ? Sur quels processus se sont appuyés ces accords ?
5. Est-ce que l'on peut envisager la création d'un organisme franco-suisse décisionnaire pour les intérêts du Rhône ?

Qu'est-ce qu'on entend par accord-cadre ? Comment contrôler l'application des accords ? Retour sur les accords passés sur d'autres fleuves ?

La Suisse a insisté sur les instances existantes qui fonctionnent bien, il y a un travail et une collaboration qui existent, la gestion de la qualité de l'eau est parfaite, on sait faire. On voulait un accord-cadre : idée d'une convention plénière qui convoque les instances existantes et s'il y a des manques, discuter uniquement de ce qui manque et pas de ce qui fonctionne.

L'accord-cadre est assez général : traiter tous les usages anthropiques (des êtres humains) et à la fin, tenir compte de l'environnement et des éléments écosystémiques. Il s'inscrit encore dans l'héritage du Rhône au service de la nation. Sur le Rhin et le Danube, un fonctionnement abouti qui fonctionne bien : mandat clair + capacités d'action. Le problème, c'est d'exporter le modèle : des structures qui fonctionnent sur une base de consensus (groupes de travail puis assemblée), où les États sont obligés de mettre en œuvre. La dimension productiviste du Rhône a pris le pas sur la question de la coopération. Sur le Rhin, il y a eu aussi une pollution énorme qui a été un facteur déclenchant. Il n'y a pas eu ce type d'événement sur le Rhône. Comment contrôler la mise en application des accords ? Indicateurs, évaluations...

1. Définition du mot “Gouvernance” ?
2. Pourquoi autant de dissonance entre les acteurs privés et public pour défendre les intérêts du Rhône ?
3. Comment communiquent les États français et suisse avec les différents acteurs de gouvernance du Rhône ?
4. S’il y a un problème sanitaire concernant l’eau du Rhône, qui est responsable ? qui sera en charge de régler le problème ?
5. Où en est l’accord franco-suisse de 2020 ?
6. Clarification : est-ce que la gouvernance du Rhône franco-suisse actuelle fonctionne ? Est-elle un bon exemple à l’échelle internationale ?

Pourquoi autant de dissonance entre les acteurs privés et publics pour défendre les intérêts du Rhône ?

Car aujourd'hui, ils défendent leur propre intérêt et pas l'intérêt du Rhône ! Ouvrir le champ des possibles et la manière dont on interagit ?

Clarification : est-ce que la gouvernance actuelle fonctionne bien et est-elle un bon exemple au niveau international ? Aujourd'hui, ça fonctionne bien à l'échelle internationale (culture de coopération, réactions rapides) sur la perspective productiviste. On parle d'un outil de production.

Mais de quelle gouvernance du Rhône parle-t-on aujourd'hui ? Un exemple atypique. Il y a différents modèles qui fonctionnent. L'importance est la co-construction de la vision du Rhône aujourd'hui. A l'international, le Saint Laurent au Québec se rapproche du fleuve Rhône (grands lacs). Fête des 100 ans de l'organisme de coopération entre le Canada et les Etats-Unis. Même problématique malgré une longue histoire (pollution, espèces invasives), confronté à des problèmes émergents aussi. Si la gestion sédimentaire est exemplaire entre les différents acteurs du Rhône, c'est qu'il y a des missions d'intérêt public au-delà des intérêts de production.

Sur les accords, il y a une demande de personnalité juridique sur le Saint Laurent aussi, dans la mouvance des droits de la nature. Idem avec le fleuve Sénégal. Dans le dernier plan d'action de la CIPEL, dernière action : explorer la possibilité de donner une personnalité au lac Léman. Question à se poser pour les panélistes : est-ce que le Léman est un truc différent du Rhône ou est-ce lié... ?

S'il y a un problème sanitaire qui concerne l'eau du Rhône, qui est responsable ?

« Pollution sans mèche », la responsabilité revient à la force publique ; Cf. question du mercure, des PCB. Pour l'espace transfrontalier, ces questions de pollution sont intéressantes sur les façons de gérer de l'un et l'autre pays. Un bassin partagé avec des fonctionnements différents. Deux leviers de contrôle : proposer un auto-contrôle à l'entreprise ou la CNR qui harangue les patrons qui agissent au bord du Rhône pour qu'ils prennent leur responsabilité.

Comment se joue la diplomatie ?

Sur la politique étrangère suisse, programme « Blue Peace », l'eau comme un levier de paix et de coopération. Oui mais si on parlait du Rhône ? Vision intéressante de la stratégie ... Au sein même de l'administration publique, les instances ne parlent pas beaucoup.

Comment communiquent les deux États avec les différents acteurs ?

Exemple « yougoslave », qui arrive à faire une commission transfrontalière : mise en place d'un système d'information commun et mise en accord sur les paramètres de base. On n'est pas encore capable au niveau des États. La CIPEL a cette possibilité car longue expérience. En France, il y a des clusters (les entreprises développent et communiquent plus rapidement que l'État).

1. Les interactions Droit privé - Droit public (et leurs acteurs) sont-elles à l'origine de l'inertie entre le début des démarches scientifiques et politiques ? Comment ça marche ? Sens ? Équité des accords ?
2. Peut-on imaginer un système 100% Droit public, avec une démarche citoyenne pour la gestion transfrontalière ?
3. Y a-t-il une consultation citoyenne avant la signature d'accords ?
4. Une uniformisation est-elle possible ? (modes et pratiques opératoires)

Peut-on imaginer un système 100% droit public avec une démarche citoyenne + comité d'expert.e.s pour une intervention sur la gestion transfrontalière ?

Le cas du Rhône est un cas à part avec le régime de concessions. Passer sur un 100% droit public, oui c'est possible. Sur une démarche citoyenne, la question des arbitrages se pose sur une ressource, des choix doivent être faits. La question est la durée et la force du fonctionnement. Avec un processus 100% participatif, quelle est la temporalité ? Il faut prendre des décisions. La force publique reste légitime pour la capacité d'actions et la prise de décisions. Aujourd'hui, il y a une vingtaine d'usages sur lesquels on attend des arbitrages, pas tous au même niveau. Juridique (usages dominants, revenus pour les collectivités), les usages non monétaires (baignade, ça coûte et ça ne rapporte pas), conflit de sécurité civile (en aval d'un barrage), etc. Ce sont des décisions que des citoyens ne peuvent pas porter.

Peut-on envisager la création d'un organisme franco-suisse décisionnaire ?

Un des scénarios proposés mais la question est de mettre en musique avec ce qui existe déjà. Mettre en place ce type de structures : enjeu de temps, capacité financière des États... Il existe un panel de situations intermédiaires. Cf. sur les autres bassins versants. Pourquoi ne pas formaliser un observatoire scientifique franco-suisse ? Monter un organe décisionnaire semble compliqué. La CIPEL a aussi pour rôle de faire des recommandations au niveau des municipalités et des intercommunalités (niveaux infra-nationaux et infra-régionaux), indépendamment de l'État, à un autre niveau. Rôle à jouer en racontant une histoire qui donne envie à tout le monde. La coopération régionale est tout aussi importante que le niveau régional. L'idée d'avoir un narratif commun et une vision commune.

Avez-vous scénarisé l'impact d'un scénario autre que productiviste sur l'économie ?

Non, nous n'avons pas pu le faire.

L'inertie entre les démarches scientifiques et politiques est-elle liée aux questions de droit public / privé ? Comment accélérer ? Dans quel sens ça marche ? Peut-il y avoir d'autres opérateurs ?

Des acteurs avec une capacité d'action, contraints par des accords de droit public. Le changement d'opérateurs semble difficile (historique, expérience, tissu d'employés, temporalité, etc.), mais la discussion a été ouverte. Sur les enjeux scientifiques / politiques, on a vu le décalage. La prise de décision est beaucoup plus complexe que le diagnostic. Ce n'est pas surprenant.

Sur la question privé / public, on n'a pas vu de grandes différences. Le problème identifié est la connaissance approfondie des acteurs et de leur mission en opposition avec l'intérêt du fleuve. Remarque de ce que le fleuve « nous apporte » via ce qu'il produit, on ne peut pas s'en passer. La question reste la vision commune, processus qui n'a pas existé. Il faut une vision commune du Rhône et de son avenir.

Y a-t-il une implication des citoyen.nes avant les signatures ? Comment les citoyen.nes peuvent-ils et elles être impliqués.es dans les décisions ?

Au cas par cas.

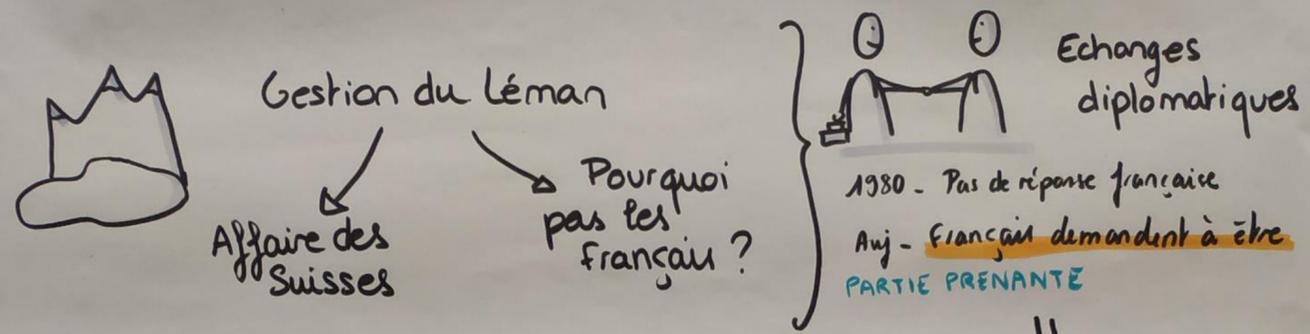
→ Une panéliste répond qu'elle ne se sent pas légitime, préfère que ce soit des professionnel.les.

Il y a des choses qui se passent mais pas avec cette vision commune. En quoi le Rhône, à qui on demande énormément de choses, est-il bien d'accord et a-t-il la capacité de nous l'offrir encore ? Cas de la gestion sédimentaire (accord-cadre), sous l'égide du Préfet de l'Ain qui a convoqué tous les acteurs de la société civile (travaux, accords, bilan).

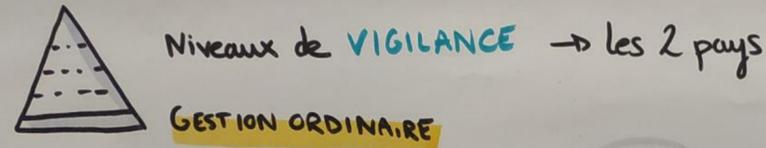
Comment les citoyen.nes peuvent-ils et elles « entrer » en général ?

J'ose dire : aujourd'hui au minimum, il faut qu'à chaque réunion plénière, soit invitée la société civile. Il y a toujours 3 groupes d'intérêts qui captent la parole et d'autres qui s'ennuient (agriculture, pêche monopolisent la conversation, rarement le/la citoyen.ne urbain.e, les personnes qui se baignent ou les sportifs et sportives).

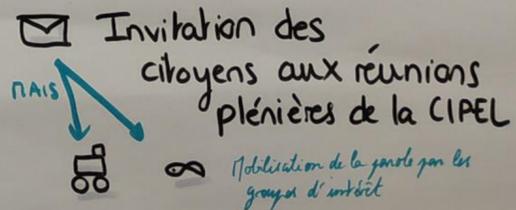
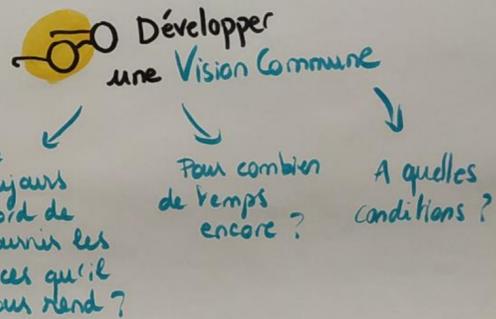
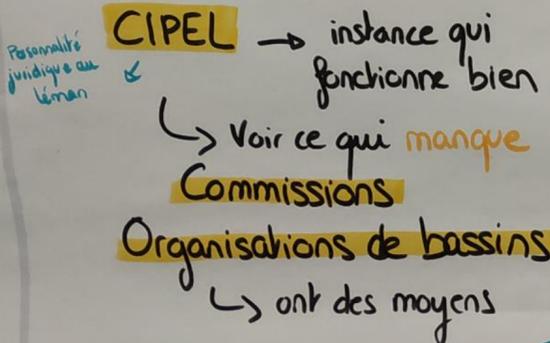
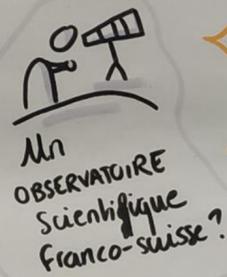
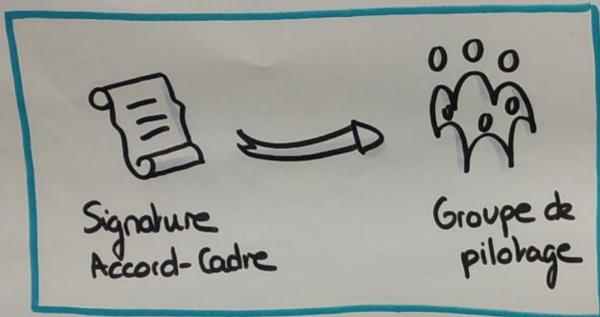
Synthèse Réponses



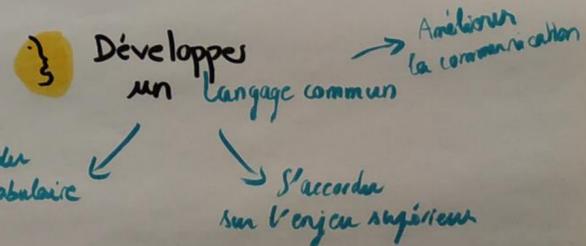
1980 - Pas de réponse française
Auj - Français demandent à être
PARTIE PRENANTE



LE POSENT COMME
CONDITION PREALABLE
A LA SIGNATURE
DE L'ACCORD-CADRE SUR
LE RHONE



Un ACCIDENT



BLUE PEACE
Programme Suisse

Présentation de l'après-midi

Mise en perspective par rapport au mandat. Comme à la session de Lyon : il s'agissait d'un temps pour aborder une diversité de perspectives et offrir différentes portes d'entrées pour enrichir la réflexion, par la rencontre avec des experts de thèmes différents.

→ Des ateliers pour poser des questions, avoir un rapport critique, rester dans l'esprit de l'enquête, de la construction de savoirs et vous permettre de vous faire vos avis propres.

4 grands thèmes majeurs - 2 acteurs suisses et 2 acteurs français

- L'eau et sa gestion : avec Gilles Mulhauser, de l'Office cantonal de l'eau (canton de Genève)
- La production d'énergie : avec Fabio Heer, gestionnaire de portefeuille d'actifs et environnement aux SIG (Services industriels de Genève)
- Le transport des sédiments : avec Frédéric Laval du bureau d'étude BURGEAP à Lyon (une expertise auprès des collectivités)
- La pêche : avec Florestan Giroud, pêcheur professionnel et pêche scientifique en Savoie

REMUE-MÉNINGES

Quels sont les problèmes que vous relevez ?

Les problèmes que rencontrent le Rhône et son bassin-versant.

Atteintes, menaces, enjeux

CHOISIR

Quels sont les 2 problèmes qui vous semblent les plus importants par rapport au mandat ?

2 gommettes par personnes à poser

Les règles du REMUE- MÉNINGES

- Pas d'auto-censure
- Critique interdite
 - Toujours plus
- Copier, c'est jouer
- Place au farfelu

TROUVER DES SOLUTIONS À CERTAINS PROBLÈMES

4 sous-groupes sur les 4 thématiques retenues :

- Pollution
- Pêche / Poissons
- Dualité
- Futur

CHOIX ou NON
CHOIX ?
Impact plus large
S'appuyer sur les
parents
Limiter
Respect de la
planète et d'autrui
Solidarité

- Programmer des émissions éducatives, intégrées aux dessins animés (E=M6 ...)
- Faire un jeu pédagogique pour les enfants
- Que des célébrités (influenceurs, ...) en parlent
- Faire une APR des enfants
- Discuter dans la rue en s'amusant à compter les cannettes qui flottent
- Que l'État investisse dans la sensibilisation des influenceurs
- Faire le tri des déchets
- Diminuer le plastique
- Faire des sorties nettoyage des plages, avec les enfants
- Journées découverts des déchets, avec les enfants

- Créer des nouvelles voies
- Remettre à zéro la biodiversité (= nouveau départ)
- Adapter la biodiversité aux changements climatiques : faune et flore génétiquement modifiées ou introduction d'espèces exotiques
- Valoriser les espèces nuisibles (ex : les manger, faire des sacs, ...)
- Prévoir des zones protégées supplémentaires récurrents
- Repenser les rives (esthétique, matériaux ...)
- Interdire l'urbanisme à moins de X mètres du bord
- Assouplir la pêche pro et durcir la pêche de loisir

- Priorité à la rentabilité
- Difficulté à ne pas tomber dans l'excès
- Comment concilier l'état du Rhône avec notre qualité de vie
- Tension entre écologie & économique
- Prioriser les besoins naturels sur les besoins anthropiques ?

- Mettre tout le monde autour de la table
- Respect des valeurs de chacun
- Coopération
- Changer notre rapport et notre usage de l'eau
- Comprendre et accepter que l'eau est une ressource rare
- Trouver un compromis sur jusqu'où on peut aller
- Solutions techniques, rénovation énergétique
- Équilibre démocratique entre les acteurs économiques et les usagers
- Droit de parole et de regard des usagers, par ex la réglementation
- Choisir entre son confort et l'habitat naturel
- Suppression du système économique et financier et le repenser
- Accepter le partage du Rhône (industrie et écologie) - enlever la rivalité - pas que l'un l'emporte sur l'autre

- Une entité juridique du Rhône permettra au gouvernement d'agir pour sa reconnaissance
- Faire sans le gouvernement
- Compiler tous les scénarios du pire
- Produire une fiction
- Se fixer l'objectif de retrouver le Rhône comme en 1900
- Réensauvagement des berges, revitalisation
- Savoir entendre les avertissements de la nature - chant des oiseaux, abeilles ...
- Encourager la création de chansons engagées en faveur du Rhône
- Créer des écosystèmes performants - reproduction des espèces, nouvelles sources d'énergie, végétalisation
- Demander aux experts scientifiques et intervenants leur vision du Rhône à échéance 5 ans, 10 ans, 30 ans, 50 ans et leur avis sur les scénarios du pire
- Que le scénario du pire ouvre vers celui du meilleur - rôle déclencheur bénéfique pour que le Rhône retrouve sa place

- Mon ressenti ce soir + ma pépite de la journée

“Je me sens Suisse, tout ce que j’ai appris, je me sens contente et j’ai appris beaucoup, les 4 intervenants, j’ai appris un nouveau mot “ichtyologue”, ludique, 4 ateliers super bons, faire des prospectives et rapprocher la science et le sensible, l’apport de la culture, la poésie, je découvre un nouvel univers, l’enjeu majeur des sédiments, optimiste, l’atelier avec le pêcheur, les illustrations de Manon, l’importance de considérer chaque acteur et de considérer les besoins, impressionnée de tout ce que j’ai appris aujourd’hui, hyper riche, les panneaux visuels et synthétiques de Manon, la richesse des intervenants, l’ouverture du pendant suisse de l’agence de l’eau vs l’agence française (culture) à Lyon”

- Enregistrement de l'émission radio La Vague, consacrée au Rhône. L'émission a été diffusée sur les ondes de la radio associative Vostok fin novembre.
- Elle est disponible en podcast à ce lien : <https://blogostok.radiovostok.ch/podcast/4>
- Soirée : Causerie avec Kim Pasche

